

Belmont, le 17 octobre 2024

Préavis n° 14/2024
Au Conseil Communal

Budget 2025

TABLE DES MATIERES

1	Propos introductifs de la Municipalité	4
2	Préambule.....	5
2.1	Eléments particuliers.....	5
2.1.1	Contexte économique général.....	5
2.1.2	PECC _ Plan énergie et climat communal.....	5
2.1.3	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).....	6
2.1.4	Présentation des natures comptables à 3 positions.....	6
3	Charges par nature	7
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	7
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	8
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	8
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements.....	9
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	9
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions.....	10
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	10
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes	10
4	Evolution des charges par nature	11
5	Répartition des charges par nature	11
6	Produits par nature.....	12
6.1	Centre par nature 40 – Impôts.....	12
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	14
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine.....	14
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes.....	14
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation 14	
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques.....	14
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	15
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 15	
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes	15
7	Évolution des produits par nature	16
8	Répartition des produits par nature	16
9	Investissements	17
9.1	Investissements prévus au budget.....	17
9.2	Investissements hors budget.....	17

10	Autofinancement.....	18
11	Endettement	19
11.1	Effacement de la dette	20
12	Charges et produits par service	20
12.1	Répartition des charges par service	21
1.1	Répartition des produits par service	21
13	Résultat	22
14	Propos conclusifs.....	23
15	Conclusions	24
16	Fiche technique péréquation.....	25

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Ce budget, élaboré dans un contexte économique encore incertain, marque la poursuite de nos efforts pour maintenir une gestion financière responsable tout en répondant aux besoins croissants de notre commune. Les pressions inflationnistes des dernières années, bien que modérées récemment, continuent d'affecter les finances communales, tout comme les enjeux climatiques et énergétiques. Ainsi, 2025 sera également l'année de la mise en œuvre de notre Plan énergie et climat communal (PECC), avec des mesures concrètes et des subventions dédiées à la transition écologique.

Malgré la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), qui grève moins nos comptes communaux, le budget 2025 prévoit un excédent de charges de CHF 597'300. Ce déficit, quoique inférieur à celui anticipé pour 2024, reflète une baisse des revenus fiscaux combinée à des investissements cruciaux pour nos infrastructures. Nous avons néanmoins la capacité de combler cet écart grâce à notre "Réserve issue de politique budgétaire" et à nos fonds propres.

En résumé, le projet de budget que nous vous présentons représente le meilleur compromis possible, prenant en compte les réalités financières actuelles tout en continuant à investir dans le développement durable et le bien-être de nos concitoyens. Nous vous remercions pour votre attention et votre collaboration dans la poursuite de ces objectifs communs.

2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2025 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 597'300.-** Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2025	29'593'790.00	28'996'490.00	-597'300.00
Budget 2024	32'211'654.00	31'380'654.00	-831'000.00
Comptes 2023	30'051'917.85	30'051'917.85	0.00

Ce budget a été préparé en utilisant la méthode "base 0", ce qui signifie qu'aucun transfert depuis l'exercice précédent n'a été autorisé. Comme les années précédentes, la préparation du budget a été entièrement informatisée, suivant une approche ascendante ("bottom-up"). Une grande attention a été accordée à la justification des montants figurant dans le budget, reflétant un investissement significatif de temps et d'efforts de la part des responsables opérationnels et de la Municipalité afin d'aboutir à un budget qui représente le meilleur compromis possible.

En continuité avec les exercices précédents, le calcul des charges s'est basé sur une moyenne étalée sur les trois derniers exercices, et une approche similaire a été utilisée pour les revenus durables et comparables d'une année à l'autre. Les revenus fiscaux ont également été calculés en utilisant des moyennes, mais en prenant en compte leur année de réalisation (approche qui a été introduite depuis le budget 2022).

De manière similaire aux années précédentes, ce document est accompagné d'un "Recueil des remarques au budget 2025" qui offre une analyse détaillée des comptes et de leurs variations, tout en laissant les éléments de contexte et l'analyse globale au présent préavis.

2.1 Eléments particuliers

2.1.1 Contexte économique général

Le contexte économique entourant la création de ce budget 2025 présente des similitudes avec le précédent. La situation géopolitique de l'est de l'Europe continue de faire pression sur les marchés, traduisant un climat d'incertitudes toujours bien présent. En plus de ce phénomène, l'année 2024 sera marquée par l'élection présidentielle américaine, à l'issue de laquelle d'importants mouvements politiques et financiers sont attendus.

Quelques bonnes nouvelles cependant avec une menace de pénurie d'approvisionnement en énergie qui semble s'éloigner et une tendance à la baisse de l'inflation après deux années de forte croissance (2.8% en 2022 et 2.1% en 2023).

Durant l'année à venir, la Municipalité prévoit d'indexer les salaires de l'ensemble de l'administration en réponse à l'augmentation du coût de la vie constatée (voir rubrique 3.1 « Centre par nature 30 » pour plus de précisions).

2.1.2 PECC Plan énergie et climat communal

Sous réserve de l'acceptation en novembre du préavis sur cet objet, l'année 2025 marquera le début des mesures en faveur des belmontais-e-s dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC). Ce plan prévoit notamment une série de

subventions proposées sur des thèmes variés visant tous à améliorer l'efficacité énergétique ou, de manière générale, à réduire notre empreinte écologique.

Devisées à hauteur de CHF 100'000.- en 2025, ces nouvelles subventions à venir traduisent le besoin d'un processus administratif à mettre en place pour analyser, valider et suivre l'octroi de ces subventions. Cette première année de fonctionnement sera l'occasion d'évaluer l'engouement pour ces mesures en faveur de la transition énergétique ou de l'écologie. Ces subventions seront intégralement financées par un fonds créé spécifiquement à cet effet. Pour plus d'information sur cette thématique, le/la lecteur-riche est invité-e à consulter le site Internet de la commune.

Pour plus d'information concernant les impacts financiers de cette démarche, merci de consulter la rubrique 3.6 « Centre par nature 36 ».

2.1.3 Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Avec l'entrée en vigueur de la Nouvelle péréquation vaudoise (NPIV), le budget de l'année 2025 reflète les nouvelles typologies de charges ainsi que les nouveaux mécanismes de redistribution prévus.

Bien qu'une comparaison ligne par ligne ne soit pas pertinente, en raison du changement même des indicateurs concernés, la charge péréquative totale de l'année 2024, respectivement de l'année 2025 peut être résumée ainsi :

Charge péréquative			
	Budget 2025	Budget 2024	Diff. Bu 25/24
Péréquation horizontale	1'674'554	2'208'101	-533'547
Part. cohésion sociale (PCS)	3'781'022	4'353'966	-572'944
Facture policière	119'667	289'942	-170'275
	5'575'243	6'852'009	-1'276'766

La nouvelle péréquation traduit donc une diminution de la charge péréquative absolue de CHF 1'276'766.- par rapport au précédent budget. Derrière cette bonne nouvelle se tient une nouvelle nomenclature des comptes utilisés pour enregistrer les flux financiers liés à cette NPIV. Pour de plus amples informations, voir rubrique 3.5 « Centre par nature 35 » ainsi que la fiche détaillée des acomptes 2025 de la péréquation, remise par le canton, à la rubrique n°16 « Fiche technique péréquation ».

2.1.4 Présentation des natures comptables à 3 positions

Pour la première fois en 2025, la brochure du budget soumise au vote du Conseil est accompagnée par une version présentant un détail des natures comptables résumé à 3 positions, en plus de version habituelle à 6 positions. A titre d'exemple, les postes 210.3183.00, 210.3184.00 et 210.3185.00 seront maintenant présentés simplement sous l'unique poste 210.318.

Cette approche simplifiée s'inspire de la synthèse des états financiers demandée par la Canton lors des différents rapports remis par la commune. La lecture des chiffres en demeure plus simple et rapide. Les deux versions sont présentées simultanément à des fins de comparaison.

Dès le budget 2026, seule la version à 3 positions sera présentée au Conseil, et le Recueil des remarques, tout comme le préavis, sera adapté à ce niveau de détail.

A noter que les comptes annuels ne sont pas impactés par cette nouvelle présentation.

3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature							
N°	Charges	Budget 2025	En %	Budget 2024	Diff. Bu 25/24	Comptes 2023	Comptes 2022
30	Autorités et personnel	6'205'950.00	20.97%	6'027'040.00	178'910.00	6'386'192.93	6'040'794.29
31	Biens, services, marchandises	7'637'120.00	25.81%	7'952'835.00	-315'715.00	6'615'173.18	4'846'748.09
32	Intérêts passifs	515'065.00	1.74%	546'988.00	-31'923.00	534'296.23	531'101.03
33	Amortissements	1'586'102.00	5.36%	1'214'855.00	371'247.00	2'107'811.81	3'241'866.24
35	Remboursements, participations	10'744'778.00	36.31%	13'796'837.00	-3'052'059.00	11'242'729.25	12'527'589.19
36	Aides et subventions	991'676.00	3.35%	827'366.00	164'310.00	515'777.15	474'491.18
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	1'088'159.00	3.68%	1'078'193.00	9'966.00	1'782'667.31	1'199'907.62
39	Imputations internes	824'940.00	2.79%	767'540.00	57'400.00	867'269.99	1'074'490.65
		29'593'790.00	100%	32'211'654.00	-2'617'864.00	30'051'917.85	29'936'988.29

Voici ensuite le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées				
	Budget 2025		Budget 2024	Différence
Total des charges	29'593'790.00		32'211'654.00	-2'617'864.00
./. Amortissements (33)	-1'586'102.00		-1'214'855.00	
./. Attributions au fonds (38)	-1'088'159.00		-1'078'193.00	
./. Imputations internes (39)	-824'940.00		-767'540.00	
Charges épurées	26'094'589.00		29'151'066.00	-3'056'477.00

L'exercice 2025 présente une diminution de charges s'élevant à CHF 2'617'864.- ou à une diminution de CHF 3'056'477.- de charges dites « courantes » par rapport au budget 2024.

Cette diminution importante est liée presque intégralement à la nouvelle péréquation. Le même phénomène est donc constaté dans la construction des produits, lesquels demeurent également impactés par cette NPIV.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 178'910.- par rapport au budget de l'année 2024.

Elle s'explique d'abord par une augmentation de CHF 92'278.- sur les salaires du personnel de l'Administration, expliquée par les augmentations statutaires et une indexation de 1.5%, ainsi que par l'indexation selon le barème FSAE pour les salaires du personnel du CVE Les Moussaillons.

A été prévu également au budget 2025, sous réserve d'acceptation du préavis 12/2024, une hausse de CHF 58'760.- comprenant l'augmentation de taux de deux Municipaux (passage de 40% à 50%), ce afin que le temps qui avait été estimé à la gestion de leur mandat, corresponde au plus près à la réalité de leur charge. Les indemnités de la Municipalité étant régies par le préavis 03/2021, sur une échelle des salaires qui n'est plus en vigueur dès lors que votre Conseil a validé le préavis 06/2022 (mise à jour du règlement du personnel de l'administration communale et nouvelle échelle des salaires), si le préavis 12/2024 était accepté, il y aura lieu d'adapter ces indemnités à la nouvelle échelle pour l'ensemble du collège.

Le solde de la différence s'explique par les cotisations aux assurances sociales et à la caisse de pension, puis par des variations de moindre importance.

Le tableau suivant présente la situation des ETP prévus et passés :

Equivalent plein temps (EPT)					
Service	Dicastère	Budget 2025	Budget 2024	Effectif 2023	Effectif 2022
Greffe	DAGSP	2.40	2.40	2.40	2.40
Office de la Population		1.40	1.40	1.40	1.40
Ressources Humaines		1.40	1.00	0.80	1.40
Finances	DFMI	3.35	3.55	3.20	3.20
Service des infrastructures	DTSI/DUD	6.70	7.30	6.70	4.30
Services extérieurs	DTSI	6.00	4.40	5.00	4.40
Conciergerie	DUD	4.92	6.07	3.92	5.07
Jeunesse et affaires. sociales	DJAS	1.40	0.80	0.60	0.00
Organistes		0.00	0.30	0.40	0.20
Réfectoire et devoirs surveillés		1.67	1.58	1.58	1.62
CVE		13.55	13.85	13.85	12.15
UAPE*		0.00	0.00	7.70	6.84
Total personnel fixe		42.79	42.65	47.55	42.98
Apprenti(e)s		4.00	5.00	4.00	4.00
Stagiaires		4.50	4.00	3.00	3.00
Total personnel EPT		51.29	51.65	54.55	49.98
Personnes physiques		69	69	79	74

* La gestion de l'UAPE a été transférée à la FEJ dès 2024

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une diminution de CHF 315'715.- est prévue dans cette nature (par rapport au budget 2024).

Cette diminution est le fruit d'un nombre important de variations d'importance variable entre les deux années de budget. Parmi les différences substantielles à relever, l'achat et la consommation d'électricité arrivent en tête avec une diminution de CHF 750'500.-, suivie par une hausse de CHF 138'546.- concernant le poste des travaux exécutés par des tiers, puis par une augmentation de CHF 82'100.- au sujet de l'entretien des canalisations. D'autres hausses sont à relever, notamment CHF 78'830.- pour les honoraires et frais d'études et CHF 125'450.- pour les frais d'entretien des bâtiments.

Le solde de la différence correspond à des variations de plus faible importance.

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Pour l'exercice 2025, cette nature prévoit une diminution de charges de CHF 31'923.-.

Cette diminution s'explique par le renouvellement d'un emprunt courant 2024 à hauteur de CHF 6'000'000.- au lieu de 7'000'000.- comme prévu au budget, et par le fait que les conditions obtenues ont été meilleures que prévues.

Voir rubrique 11 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour l'exercice 2025, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La nature concernée voit une augmentation de la somme des amortissements de CHF 371'247.-. Cette situation s'explique par la prise en compte des amortissements à venir suite au bouclage des préavis en cours (notamment celui concernant les travaux de Burenz-Cheffeises)

3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

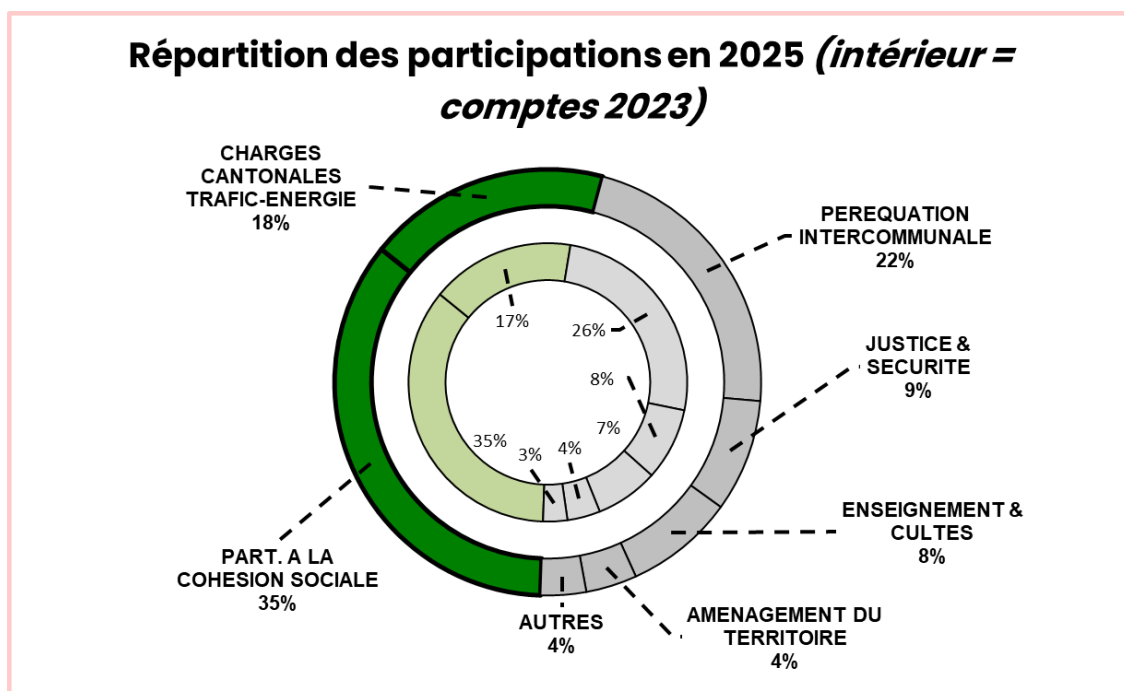
Cette nature présente une diminution de CHF 3'052'059.- une fois comparée au budget 2024. Cette variation importante est liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation.

Lors du budget 2024, encore concerné par l'ancienne péréquation, nous avons pour la première fois introduit une comptabilité au brut de tous les flux comptables représentés par la péréquation. Dans ce contexte, la charge péréquative prévue pour la participation aux charges dites d'autres communes se montait à CHF 4'601'900.- contre CHF 2'390'700.- pour le présent budget. Ceci s'explique par le mécanisme d'approvisionnement à la péréquation horizontale moins conséquent que par le passé, ce qui traduit évidemment une diminution des retours attendus dans le produit (voir rubrique 6.6 « Centre par nature 45 »).

La diminution s'explique également par une baisse de notre participation à la cohésion sociale de CHF 573'000.- par rapport au précédent budget. La calculation de la participation repose maintenant sur une répartition du total de la facture cantonale en fonction du nombre d'habitant-e-s par commune, méthode qui s'est révélée bénéfique pour Belmont. Par le passé, cette participation utilisait comme facteur de répartition la capacité financière des communes.

Enfin, la dernière diminution correspond à la participation au déficit prévu des Transports Lausannois (tl), qui diminue de CHF 132'000.- cette année.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique suivant détaille les charges par type et par attribution.



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 36.31% du total des charges budgétisées en 2025, plus de la moitié sera reversée à des instances cantonales (53%, en vert foncé dans le graphique). La variation de proportion constatée entre les charges cantonales et communales s'explique aussi par la nouvelle manière de comptabiliser les charges péréquatives décrite ci-avant, laquelle diminue fortement la valeur de la participation à des charges dites communales.

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2026. Les acomptes 2025 sont basés sur des statistiques arrêtées au 31.12.2023 mais seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation 2025.

Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée par le canton et reçue le 10 juillet 2024, est intégrée à la rubrique 16 « Fiche technique péréquation » de ce préavis.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente une augmentation de CHF 164'310.- comparativement au précédent budget. Ceci s'explique d'abord par l'introduction au budget de subventions prévues à hauteur de CHF 100'000.- pour le PECC, lesquelles seront intégralement compensées par un prélèvement au fonds « d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable ». Ensuite, par une hausse de CHF 31'155.- des subventions pour l'aide et la prévoyance sociale, qui incluent notamment l'accueil de jour de l'enfance.

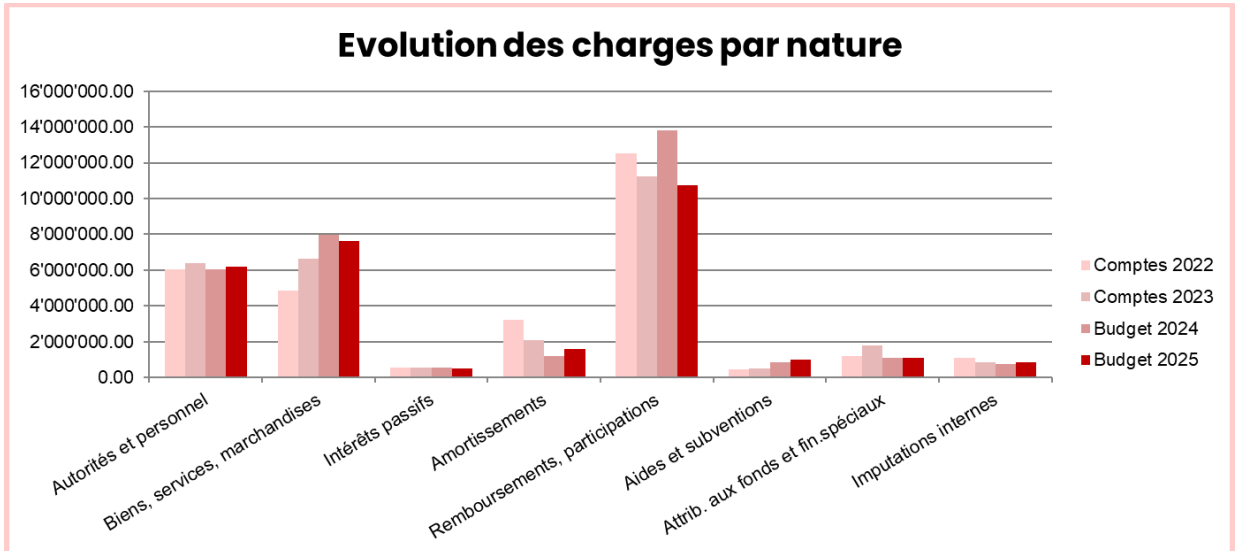
3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 9'966.- par rapport au budget 2024. Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi d'alimenter un fonds spécifique (services Eau, Electricité ou encore Déchets). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

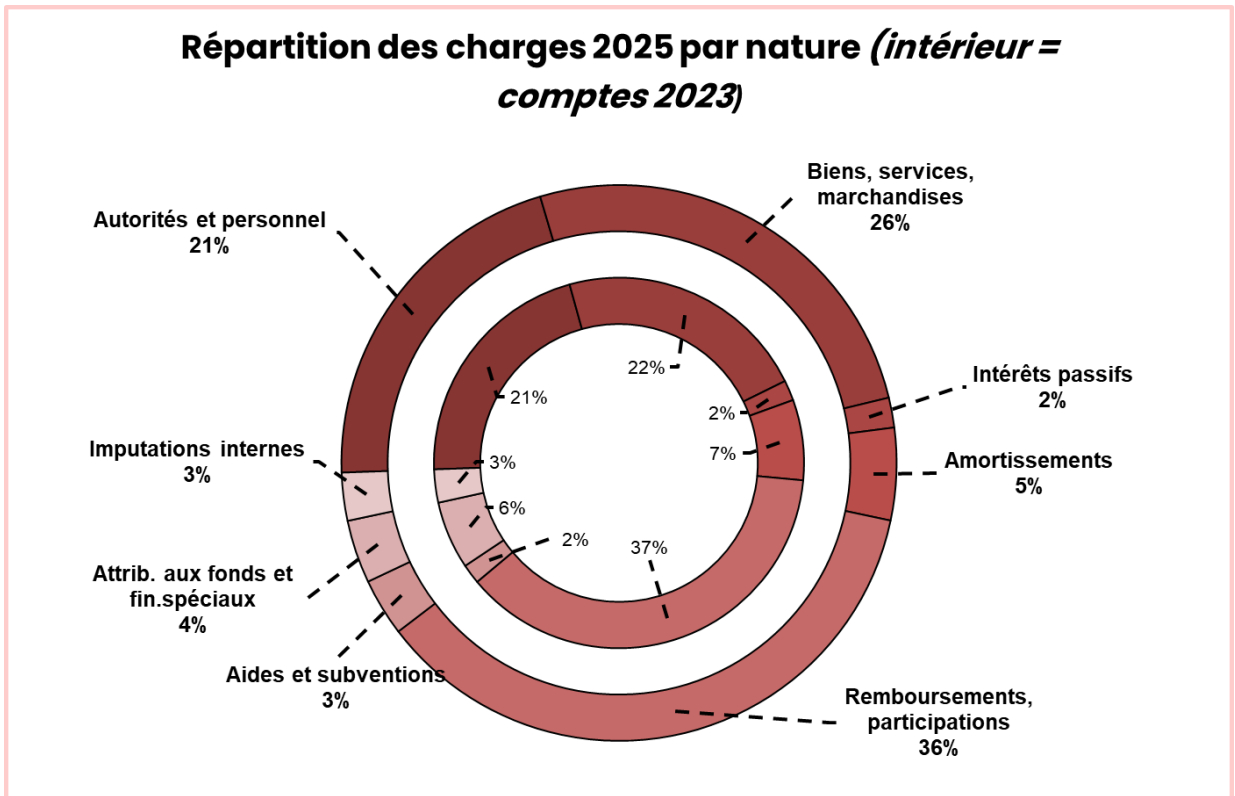
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2025. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

4 Evolution des charges par nature



5 Répartition des charges par nature



6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par nature							
N°	Produits	Budget 2025	En %	Budget 2024	Diff. Bu 25/24	Comptes 2023	Comptes 2022
40	Impôts	17'363'700.00	59.88%	17'888'800.00	-525'100.00	16'991'760.83	18'035'567.52
41	Patentes, concessions	8'800.00	0.03%	9'200.00	-400.00	7'480.00	8'124.75
42	Revenu du patrimoine	1'894'005.00	6.53%	1'660'278.00	233'727.00	1'849'316.78	1'747'330.95
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	6'472'445.00	22.32%	7'433'700.00	-961'255.00	6'423'278.00	5'187'860.83
44	Participations à des recettes cantonales	594'500.00	2.05%	578'600.00	15'900.00	452'687.25	617'325.80
45	Participations et remboursements	815'680.00	2.81%	2'479'680.00	-1'664'000.00	1'896'518.34	1'275'802.13
46	Autres part. et subventions	573'920.00	1.98%	528'567.00	45'353.00	867'485.05	752'326.50
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	448'000.00	1.55%	34'289.00	413'711.00	696'121.61	1'457'808.58
49	Imputations internes	825'440.00	2.85%	767'540.00	57'900.00	867'269.99	1'074'490.65
		28'996'490.00	100%	31'380'654.00	-2'384'164.00	30'051'917.85	30'156'637.71

Voici ensuite le détail de la variation nette des produits épurés, dits « courants » ;

Variation produits épurés				
	Budget 2025		Budget 2024	Différence
Total des produits	28'996'490.00		31'380'654.00	-2'384'164.00
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-448'000.00		-34'289.00	
./. Imputations internes (49)	-825'440.00		-767'540.00	
Produits épurés	27'723'050.00		30'578'825.00	-2'855'775.00

L'exercice 2025 présente une diminution des produits s'élevant à CHF 2'384'164.-, ou une diminution de CHF 2'855'775.- de produits dits « courants » par rapport au budget 2024.

De manière analogue au commentaire fait au chapitre 3 « charges par nature », la forte diminution de produit est liée en majeure partie à la prise en compte de la nouvelle péréquation.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

Cette année, nous observons une diminution de CHF 525'100.- par rapport au budget de l'année 2024. Cette diminution est due à la prévision d'une baisse des revenus fiscaux, déjà constatée durant l'exercice 2023.

De manière similaire aux exercices budgétaires précédents, nous avons appliqué une pondération différente aux éléments de calcul des impôts non conjoncturels. Concrètement, nous avons attribué un poids de 1 à l'exercice N-3 (soit 2021), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2022), et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2023). Pour l'impôt sur le revenu uniquement, cette moyenne pondérée a ensuite été ajustée en fonction du nombre d'habitants prévus pour 2025.

Le tableau de la page suivante présente les différents produits d'impôts attendus.

Produits d'impôts					
N°	Concerne	Budget 2025	Budget 2024	Diff. Bu 25/24	Comptes 2023
	Coefficient=	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts (<i>charge</i>)	-66'500.00	-88'000.00	21'500.00	-54'414.71
4001	Impôt sur le revenu	12'498'000.00	12'954'700.00	-456'700.00	12'133'609.21
4002	Impôt sur la fortune	2'054'000.00	2'111'300.00	-57'300.00	1'949'879.57
4003	Impôt à la source	107'000.00	130'000.00	-23'000.00	89'351.05
4004	Impôt spécial des étrangers	60'300.00	103'000.00	-42'700.00	10'487.32
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	274'600.00	100'000.00	174'600.00	393'702.50
4012	Impôt sur le capital des sociétés	18'500.00	18'700.00	-200.00	17'428.30
4013	Impôt compl. sur les immeubles	39'800.00	37'400.00	2'400.00	43'911.30
	Total des impôts liés au coefficient	14'985'700.00	15'367'100.00	-381'400.00	14'583'954.54
4020	Impôt foncier (normalisé à 100%)	1'007'800.00	998'866.67	8'933.33	1'007'845.37
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'511'700.00	1'498'300.00	13'400.00	1'511'768.05
4040	Impôt sur droit de mutation	689'700.00	746'500.00	-56'800.00	647'280.15
4050	Impôt sur les successions et donations	84'400.00	164'200.00	-79'800.00	164'698.90
4061	Impôt sur les chiens	25'700.00	24'700.00	1'000.00	26'050.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	517.30
4090	Impôt récupéré après défalcation	0.00	0.00	0.00	1'148.98
4101	Impôt sur les patentes	8'800.00	9'200.00	-400.00	7'480.00
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	153'900.00	110'000.00	43'900.00	153'982.71
4411	Impôt sur les gains immobiliers	594'500.00	578'600.00	15'900.00	452'687.25
4510	Compensation RFFA prévue	42'300.00	32'840.00	9'460.00	38'762.99
	Total général	18'096'700.00	18'531'440.00	-434'740.00	17'588'330.87

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

Ensuite, le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2019	3'773	187'775.00	49.77
2020	3'756	212'446.00	56.56
2021	3'871	215'436.00	55.65
2022	3'835	233'671.00	60.93
2023	3'896	216'786.12	55.64
2024 (prévisionnel)	3'938	233'667.00	59.34
2025 (prévisionnel)	3'938	204'477.68	51.92

La valeur du point d'impôt péréquatif prévisionnel 2025 est issue du fichier des acomptes péréquatifs **2025** remis par le canton (« revenu fiscal standardisé » divisé par le taux d'imposition). Pour rappel, ce fichier se base sur les produits d'impôts constatés en **2023** dans nos comptes. Dans la mesure où notre approche budgétaire diffère de celle du canton, un écart est constaté entre le point d'impôt prévisionnel du canton et celui qui peut se calculer sur la base de nos états budgétés dans le tableau de la page 13.

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature montre une hausse de CHF 233'727.- par rapport au budget 2024, qui s'explique en partie par l'augmentation de CHF 144'200.- du budget concernant la location d'objets mobiliers (compteurs d'eau et d'électricité). Ensuite, il s'agit d'une hausse attendue sur les intérêts issus des capitaux d'une valeur de CHF 50'500.- puis d'une augmentation de CHF 22'847.- sur la rémunération des capitaux mobilisés par les services industriels et enfin par légère augmentation de CHF 13'660.- sur les différents loyers attendus.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Cette nature prévoit une diminution de CHF 961'255.- par rapport au précédent budget. Cette forte baisse s'explique d'abord par plusieurs diminutions, comprenant CHF 701'600.- sur la vente d'eau, d'énergie et de combustible, CHF 229'900.- de transfert de frais d'investissement (activation), CHF 51'100.- de taxe de raccordement et CHF 40'445.- de taxes d'utilisation.

Ces diminutions sont toutefois contrastées par quelques hausses attendues, notamment CHF 75'400.- de participations issues des parents pour l'accueil de jour (encadrement et repas).

Le solde de la différence est lié à des variations de moindre importance.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 15'900.- par rapport au budget 2024. Elle s'explique par une augmentation des impôts sur les gains immobiliers attendue pour un montant identique.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une diminution de CHF 1'664'000.- est attendue dans les produits de cette nature par rapport au budget 2024. Cette diminution importante s'explique d'abord par la nouvelle péréquation, laquelle s'accompagne d'une baisse substantielle des produits (à mettre en regard de la plus grande baisse encore des charges, selon rubrique 3.5 « Centre par nature 35 »). En effet, un nouveau mécanisme de compensation a été prévu, sur la base d'indicateurs différents. Voir rubrique 16 « Fiche technique péréquation » pour plus de détail.

En termes de chiffres, c'est une diminution de CHF 2'262'700.- des participations d'autres communes à nos charges qui est attendue. Cette nature contenait précédemment les différents retours tels que la couche population ou encore les dépenses thématiques (ancienne péréquation).

Sont également à considérer deux augmentations notables liées à la nouvelle péréquation. Premièrement pour CHF 524'000.- qui concernent la compensation du déficit de nos lignes de trafic, puis par une augmentation de CHF 44'700.- concernant la participation du canton aux charges communales, en relation avec la « compensation pour la part de notre population en altitude ».

Le solde de la différence provient de variations de moindre importance.

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Cette nature présente une augmentation de CHF 45'353.- par rapport au budget 2024.

Cette hausse s'explique presque exclusivement par l'augmentation de la participation FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) attendue pour le CVE Les Moussaillons de CHF 39'530.-.

Le solde de la différence concerne des variations de moindre importance dans les participations attendues à des charges d'enseignement.

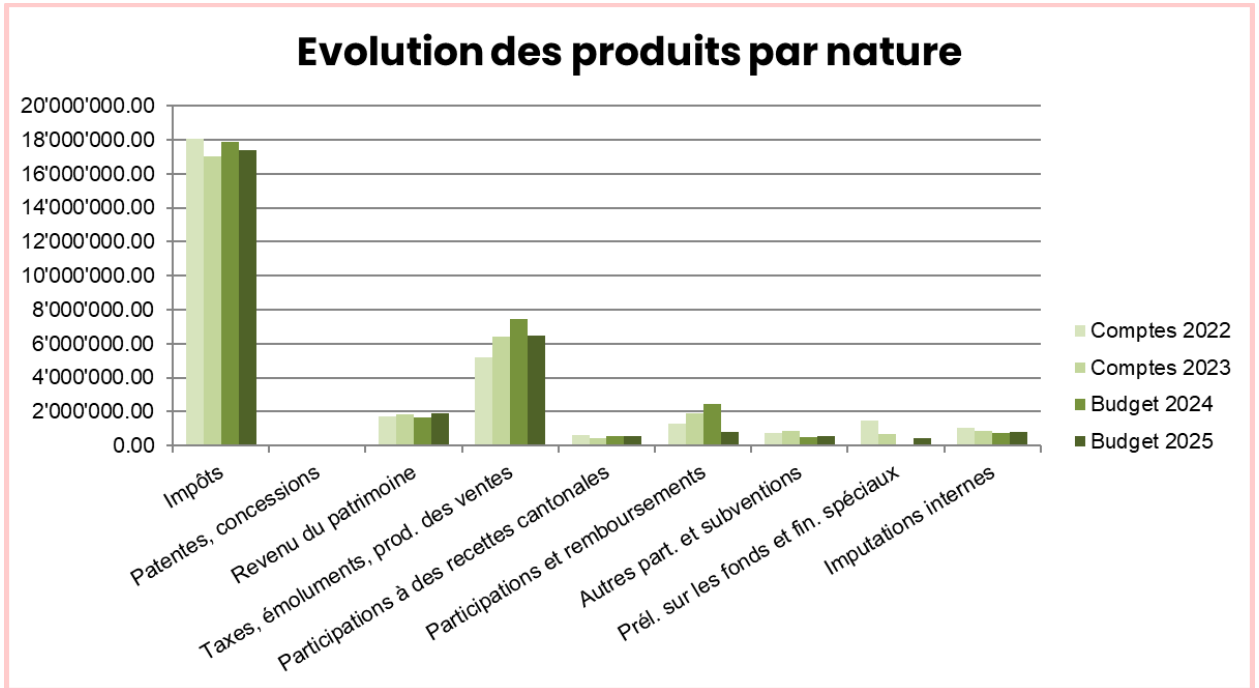
6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 413'711.- par rapport au budget 2024. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (Eau ou Electricité). Sa variation n'appelle aucun commentaire particulier.

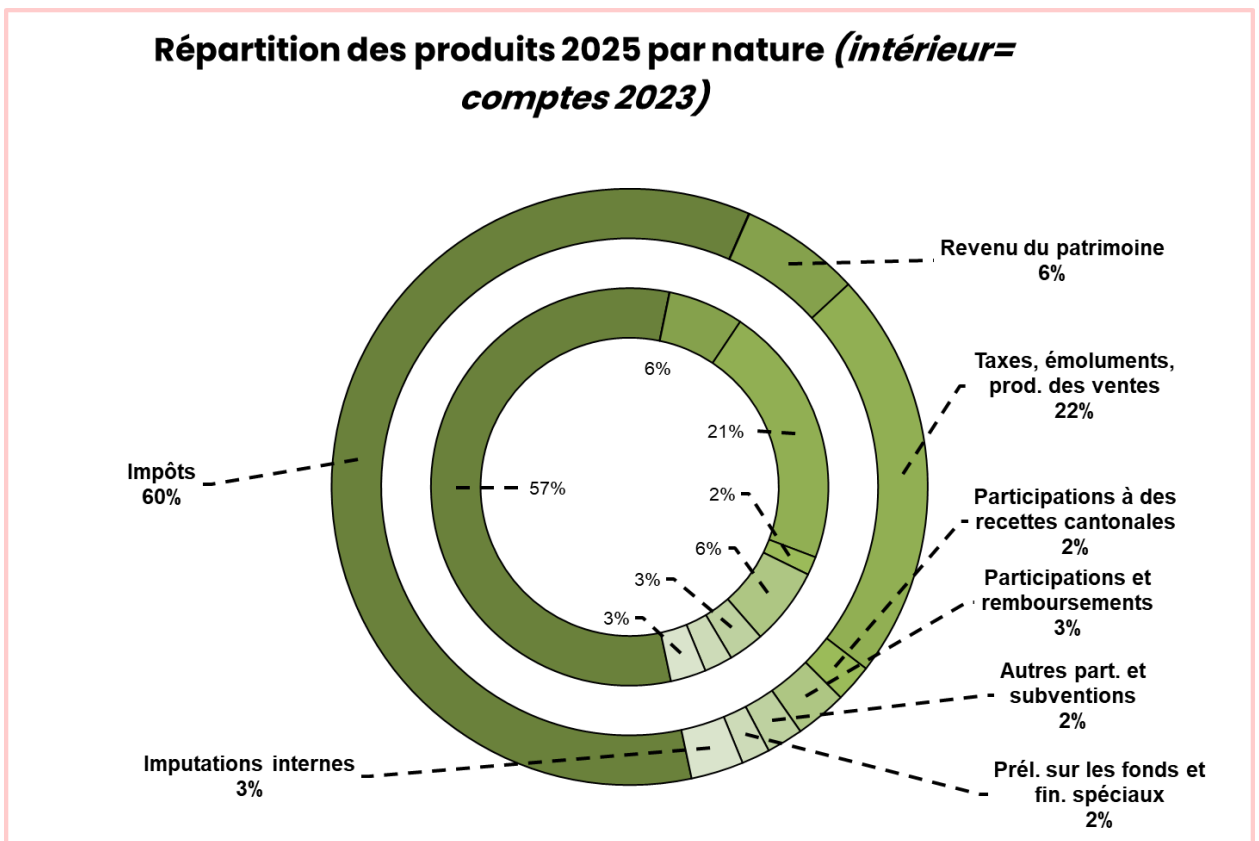
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2025. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en charges. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

7 Évolution des produits par nature



8 Répartition des produits par nature



9 Investissements

Pour la première fois cette année, les investissements sont présentés en deux rubriques distinctes. Si l'intérêt premier ici est d'estimer le besoin en liquidités dans l'exercice à venir, il convient de traiter séparément les investissements qui demeurent inscrits au budget, tout comme leur transfert au bilan, et les investissements qui seront traités de manière annexe au présent budget. Cette manière de faire découle d'une recommandation de notre organe de révision au sujet de l'application du Règlement sur la comptabilité des communes, et notamment l'obligation de faire voter un crédit d'investissement spécifique à chaque investissement présenté dans le budget. Pour cette raison, les conclusions de la rubrique 15 éponyme ont été adaptées en conséquence.

La notion d'investissement abordée ici découle de la présence au budget de charges d'investissement d'une part, mais plus spécifiquement de l'inscription de leur activation dans le même budget (compte 4390.xx) qui implique dès lors un politique d'amortissement et la nécessité d'obtenir un vote sur ses modalités.

9.1 Investissements prévus au budget

L'inscription dans le budget de fonctionnement de certains investissements, tels que ceux présentés dans le tableau ci-après, permettra à la commune de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour réaliser les différentes acquisitions et travaux en lien avec la poursuite de ses tâches publiques.

Investissements compris dans le budget				
Objet	Comptes (budget)	Annuités amort.	Compte amort.	Montant
Achat véhicule supplémentaire	420.3155.15	10	432.3313.00	40'500.00
Ext. réseau épuration - Collecteurs EC / EU	460.3140.00	40	460.3311.00	50'000.00
Ext. réseau eau - Nouvelles prises d'eau	811.3140.00	40	811.3312.02	16'000.00
Ext. réseau électricité - Racc. Nouv. abonné-e-s	820.3140.00	40	820.3312.02	30'000.00
Ext. réseau électricité - Génie civil	820.3140.00	40	820.3312.02	30'000.00
Ext. réseau électricité - Rmplt. intérieur postes de distributions	820.3140.00	40	820.3312.02	40'000.00
Ext. réseau. élec. - Rmplt. postes de distributions complets	820.3144.01	40	820.3312.02	135'000.00
Ext. réseau. élec. - Chgmt liaison poste de distribution	820.3144.01	40	820.3312.02	15'000.00
Ext. réseau. élec. - Prévision frais d'extension supp.	820.3144.01	40	820.3312.02	45'000.00
				401'500.00

9.2 Investissements hors budget

Le tableau de la page suivante illustre les investissements prévus durant l'année 2025 mais qui ne sont pas inclus dans le présent budget. Les montants sont exprimés à titre estimatif et ne pourront être arrêtés qu'au moment de l'étude des frais à engager. Les principaux investissements feront l'objet de préavis qui seront présentés pour approbation au Conseil communal.

Investissements prévus hors budget	
Objet	Montant
Mise en place compteurs électricité à télérelevé (selon PI) (valeur préavis)	500'000.00
Mise en place compteurs eau à télérelevé (selon PI) (valeur préavis)	150'000.00
Rénovation et création de place de jeux	1'200'000.00
Rénovation Abribus T.L.	200'000.00
Etudes rénovation centre administratif et collègue	200'000.00
Travaux chemin de la Mouette (selon PI)	2'000'000.00
Travaux de rénovation énergétique du bâtiment Arnier 80	1'008'000.00
Remplacement conduites eaux claires route de la Cérèce	700'000.00
STEP - Participation aux études	1'250'250.00
	7'208'250.00

Conformément aux tableaux qui précèdent, un montant de CHF 7'609'750.- est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir rubrique 10 « Autofinancement »).

10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 1'554'590.-**. Pour 2024, il était prévu un montant de CHF 1'332'023.-.

Autofinancement				
	Budget 2025	Budget 2024	Diff. Bu 25/24	Comptes 2023
Excédent de revenus ou charges	-597'300.00	-831'000.00	233'700.00	0.00
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)	1'512'231.00	1'119'119.00	393'112.00	2'048'566.72
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	1'088'159.00	1'078'193.00	9'966.00	1'782'667.31
Imputations internes (39)	824'940.00	767'540.00	57'400.00	867'269.99
.I. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-448'000.00	-34'289.00	-413'711.00	-696'121.61
Imputations internes (49)	-825'440.00	-767'540.00	-57'900.00	-867'269.99
	1'554'590.00	1'332'023.00	222'567.00	3'135'112.42

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie demandé par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En revanche, la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 7'609'750.- (voir chapitre 9 « Investissements »). Dans cette configuration, et à moins que la commune ne dispose encore de liquidités importantes générées lors de précédents exercices, elle devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

La commune a profité d'une marge d'autofinancement supérieure aux attentes dans les exercices 2020 à 2023, mais présente un budget prévisionnel déficitaire. Sans durée dans le temps, cette situation n'est pas critique, mais elle nécessite une surveillance sur les exercices à venir pour assurer que la commune bénéficie des ressources utiles à son fonctionnement.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2025 Budget (méthode Etat VD)	1'554'590.00	7'609'750.00	20.4%
2024 Budget (méthode Etat VD)*	1'332'023.00	706'400.00	188.6%
2023 (méthode Etat VD)	3'135'112.42	2'495'986.68	125.6%
2022 (méthode Etat VD)	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
Moyenne	2'929'837.14	2'505'904.63	116.92%

* Montant corrigé des reports prévus sur 2025 (3'400'000.-)

Comme le présente le tableau ci-dessus, le degré de couverture des investissements sera inférieur à 100% pour l'exercice à venir. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 116.92% pour six exercices (y compris les prévisions 2025 et 2024 corrigées des reports en 2025). Cette appréciation par une moyenne reste sensible à la volatilité des résultats. Notons que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements durant tous les précédents exercices clôturés sous revue.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2024 est de CHF 24'080'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 25'375'000.- au 31.12.2023. Sans recours à des emprunts supplémentaires pour couvrir les investissements 2025, la dette pourrait être ramenée à **CHF 23'785'000.-**, après remboursement d'un emprunt de CHF 1'000'000.- et l'amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.- et CHF 120'000.- (voir tableau ci-après).

Pour mémoire, le plafond validé pour la législature 2021 à 2026 a été fixé à **CHF 41'000'000.-**

Le tableau ci-dessous dresse la situation prévue.

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sân 01.01.25	Débit	Crédit	31.12.2025
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	150'150.00	4'900'000.00	175'000.00	0.00	4'725'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	131'472.00	4'680'000.00	120'000.00	0.00	4'560'000.00
9221.52.00	BCV - 5 MIOS - 0.89% - 17-25	44'500.00	5'000'000.00	5'000'000.00		0.00
9222.53.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.0 MIO - 0.1% - 19-25	1'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00		0.00
9221.54.00	POSTFINANCE - 1M - 0.25% - 20 - 26	2'500.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9221.55.00	BCV - 3 MIOS - 1.37% - 24-27		3'000'000.00	0.00		3'000'000.00
9221.56.00	BCV - 3 MIOS - 1.38% - 24-30		3'000'000.00	0.00		3'000'000.00
9221.xx.00	RENOUV. EMPRUNT 5 M ECHU 2025 - Prév. 2%	25'000.00	0.00	0.00	5'000'000.00	5'000'000.00
9221.xx.00	RENOUV. EMPRUNT 1 M ECHU 2025 - Prév. 2%	10'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00	1'000'000.00
	Total	397'622.00	24'080'000.00	6'295'000.00	6'000'000.00	23'785'000.00

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants. Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles au 31.12.2025 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera proposé dans le préavis de la clôture des comptes 2024.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées au chapitre précédent, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de l'**endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2025 ;

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{23'785'000.00}{1'554'590.00} = \mathbf{15.30 \text{ années}}$$

Ce dernier nous apprend que **la commune mettrait moins de 16 ans** à rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement, le principe d'équité intergénérationnelle serait alors respecté. Ce principe, qui fixe la durée d'une génération à 30 ans, permet de mesurer la charge léguée au futur. Naturellement, la forte variation de la marge d'autofinancement rend la valeur de ce ratio peu fiable. Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.

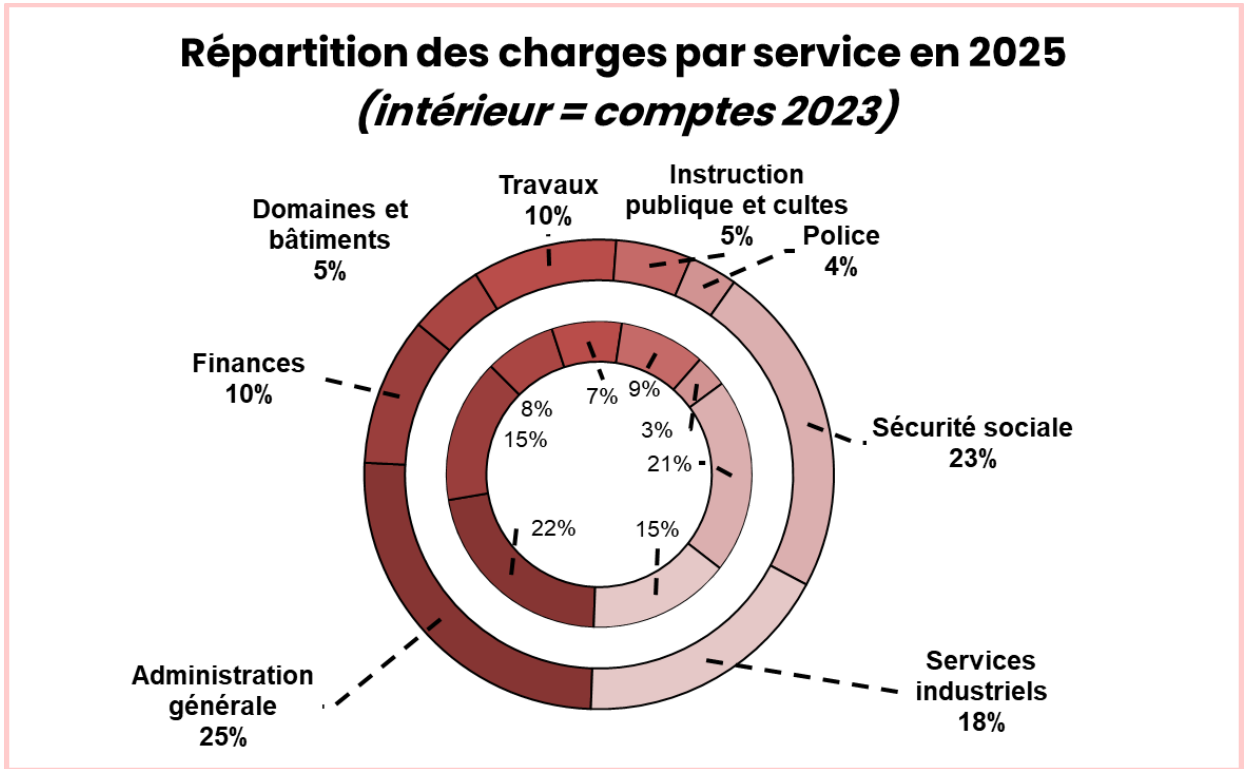
12 Charges et produits par service

Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

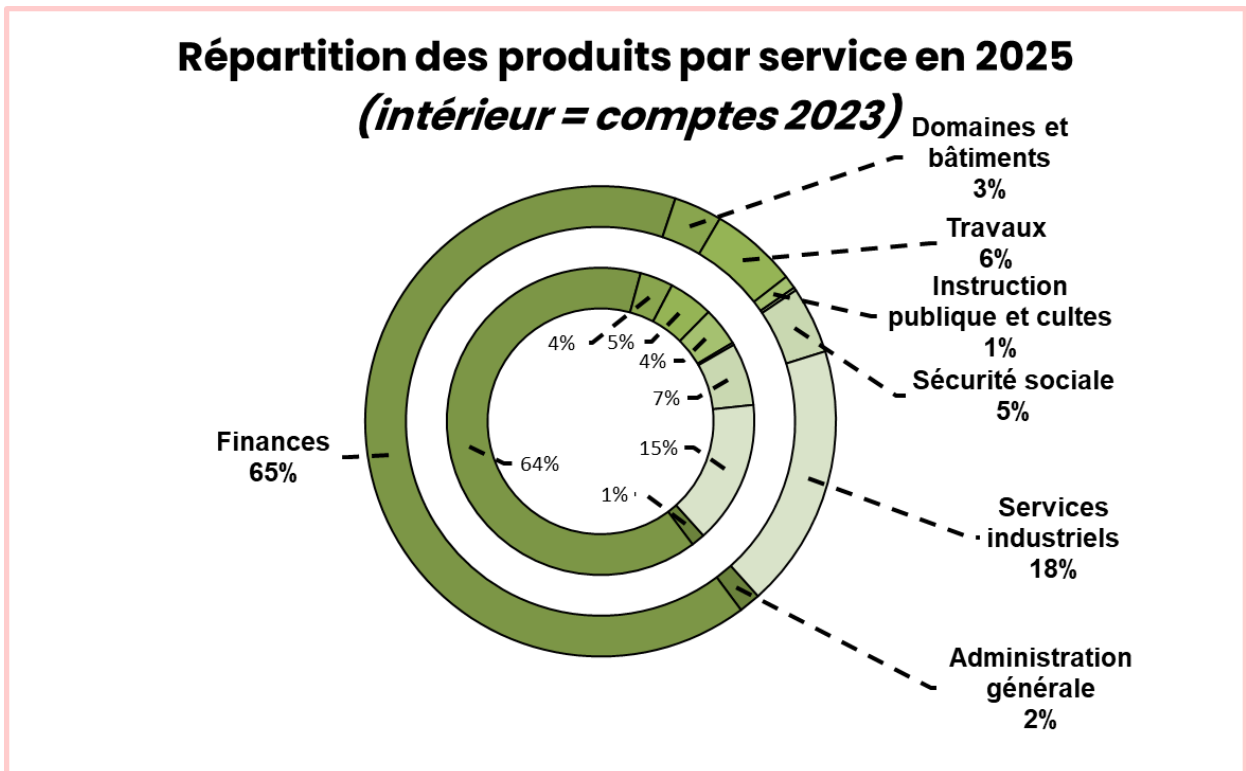
Charges et produits par service			Budget 2025			Budget 2024		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent	
1.00	Administration générale	7'467'600.00	431'200.00	-7'036'400.00	7'361'491.00	471'100.00	-6'890'391.00	
2.00	Finances	3'028'861.00	18'943'035.00	15'914'174.00	5'333'046.00	21'068'808.00	15'735'762.00	
3.00	Domaines et bâtiments	1'532'978.00	960'650.00	-572'328.00	1'394'078.00	955'890.00	-438'188.00	
4.00	Travaux	2'950'422.00	1'740'865.00	-1'209'557.00	2'557'317.00	1'666'139.00	-891'178.00	
5.00	Instruction publique et cultes	1'547'583.00	263'080.00	-1'284'503.00	1'501'059.00	234'062.00	-1'266'997.00	
6.00	Police	990'400.00	63'000.00	-927'400.00	1'149'410.00	56'470.00	-1'092'940.00	
7.00	Sécurité sociale	6'815'206.00	1'333'920.00	-5'481'286.00	7'211'213.00	1'224'145.00	-5'987'068.00	
8.00	Services industriels	5'260'740.00	5'260'740.00	0.00	5'704'040.00	5'704'040.00	0.00	
				-597'300.00			-831'000.00	

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le-la lecteur-riche est invité-e à se référer au Recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service



1.1 Répartition des produits par service



13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice 2025 se monte à CHF 597'300.-. Son impact est illustré par le tableau suivant ;

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2024	2'368'557.38
Solde Réserve issue de politique budgétaire au 01.01.2024	608'754.84
Sous total	2'977'312.22
./. Prélèvement du déficit 2024 budgétisé	-831'000.00
Solde estimé Capital + Réserve au 31.12.2024	2'146'312.22
./. Prélèvement du déficit 2025 budgétisé	-597'300.00
Solde estimé Capital + Réserve au 31.12.2025	1'549'012.22

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent dans la Réserve issue de politique budgétaire, ou dans le compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2024 pouvant différer des prévisions).

14 Propos conclusifs

La construction du budget 2025 inclut la nouvelle péréquation vaudoise (NPV), laquelle sera introduite dès le 1^{er} janvier 2025. Celle-ci repose sur une refonte des indicateurs et des paramètres qui la composent. En plus de son effet positif sur le poids de nos charges, elle s'accompagne d'une nouvelle manière de comptabiliser les flux qui la composent, dans la continuité de la méthode « brute » introduite dans le budget 2024 (voir rubrique 2.1 « Eléments particuliers » sur ce sujet).

Dans le contexte économique actuel, et pour la seconde année consécutive, la Municipalité prévoit d'octroyer une indexation de 1.5% à l'ensemble des traitements du personnel et de la Municipalité. La rubrique 3.1 « Centre par nature 30 » donne plus d'information sur ce sujet.

En gardant à l'esprit les étapes inscrites dans son plan d'investissement et la rénovation de ses diverses infrastructures et aménagements, la Municipalité prévoit de dépenser la somme de CHF 7'609'750.- au titre d'investissement (voir rubrique 9 « Investissements » sur ce sujet). Ce montant demeure supérieur à la marge d'autofinancement prévue, laquelle devrait s'élever à CHF 1'554'590.- en 2025. Dans ce contexte, il est hautement probable que la commune doive recourir à des fonds étrangers pour honorer les dépenses liées à ces investissements.

Pour la première fois cette année, une distinction est faite entre les investissements portés au budget et ceux qui seront présentés au Conseil par des préavis annexes durant l'année 2025. Dans la mesure où les investissements prévus au budget constituent des crédits d'investissement, ces derniers doivent faire l'objet d'un vote dans les conclusions du présent préavis.

Le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 597'300.- Il traduit le meilleur compromis entre les charges nécessaires à la bonne exécution des tâches publiques de la commune et conjugué également avec une diminution des revenus fiscaux attendue en 2025. La charge péréquative prévisionnelle 2025, remise par le canton, neutralise heureusement l'impact de cette diminution de revenu. Naturellement, la situation exacte ne sera connue qu'après le bouclage de l'exercice concerné.

Sous réserve d'un résultat 2024 conforme aux prévisions (CHF 831'300.- d'excédent de charges), le déficit du budget 2025 pourra être absorbé par la « Réserve issue de politique budgétaire », ou par le compte « Capital » au besoin. Un point de situation sur ce sujet sera apporté dans le préavis du bouclage des comptes de l'exercice 2024.

En 2025 également, la Municipalité restera attentive à l'évolution des marchés et du contexte économique général dans lequel la Suisse et le monde évolue pour prendre les meilleures décisions tant pour les finances de l'Administration que pour le bien-être de ses administré·e·s.

15 Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 14/2024 du 17 octobre 2024 « Budget 2025 »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2025, tel que présenté ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 401'500.- selon détails et modalités évoqués à la rubrique 9.1 « Investissements prévus au budget »

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique
Jean-Claude Favre

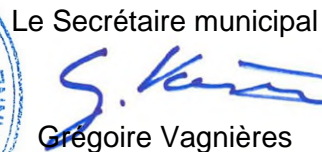
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal

Grégoire Vagnières

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation
documents à part : Budget 2025
Recueil des remarques

16 Fiche technique péréquation

Acomptes 2025	
Commune :	N° OFS 5581
	Montant en CHF
Péréquation des ressources (R)	1'409'887
Solidarité principale	1'519'798
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	-109'910
Péréquation des besoins structurels (B)	-44'716
Compensation "surface productive"	0
Compensation "population en altitude"	-44'716
Compensation "élèves pondérés"	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	309'383
Couche population	833'906
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	-524'523
Compensation transitoire (C)	0
<hr/>	
Total Péréquation (R + B + V + C)	1'674'554
Participation à la cohésion sociale	3'781'022
Facture policière	119'667
Socle sécuritaire commun	119'667
Part des communes délégatrices	0
Total péréquation et factures cantonales	5'575'243

Source = Canton VD